

S.I.P.M.E.



Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel

UNE DEMARCHE GRAND SITE DE FRANCE POUR L'ESTEREL

COPIL n°1 de l'Opération Grand Site

29/03/2018

<http://www.charte-forestiere-esterel.com>



ORDRE DU JOUR

1. Présentation de la Démarche Grand Site de France et des principes de gouvernance des OGS
2. Présentation de l'OGS Estérel
3. Présentation du schéma de gouvernance de l'OGS Estérel envisagée. Approbation de la composition du COPIL
4. Actions en cours et à venir : agenda 2019-2020



Montagne de l'Estérel. Claude Monnet, 1888.



Paysage au bord de la mer. La côte d'Azur près d'Agay.
André Derain, 1905



Présentation de la démarche et des principes de gouvernance des Opérations Grand Site

Comité de pilotage du grand site du massif de l'Estérel
29 mars 2019



Les sites classés et inscrits dans le secteur de l'Estérel



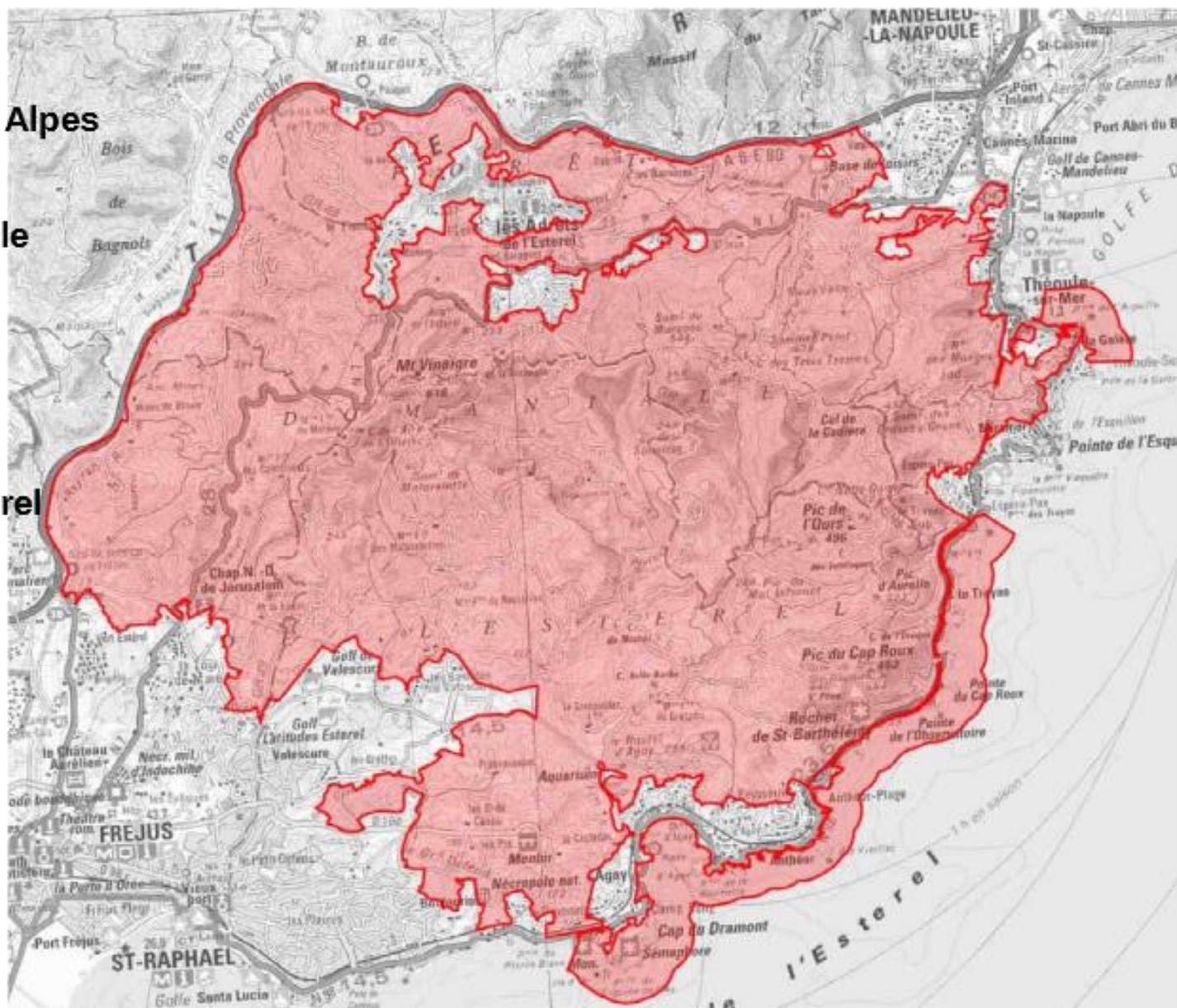
Le périmètre du site classé – 14 300 ha

Deux communes des Alpes
Maritimes :

- Mandelieu-la-Napoule
- Théoule sur mer

Quatre communes
du Var :

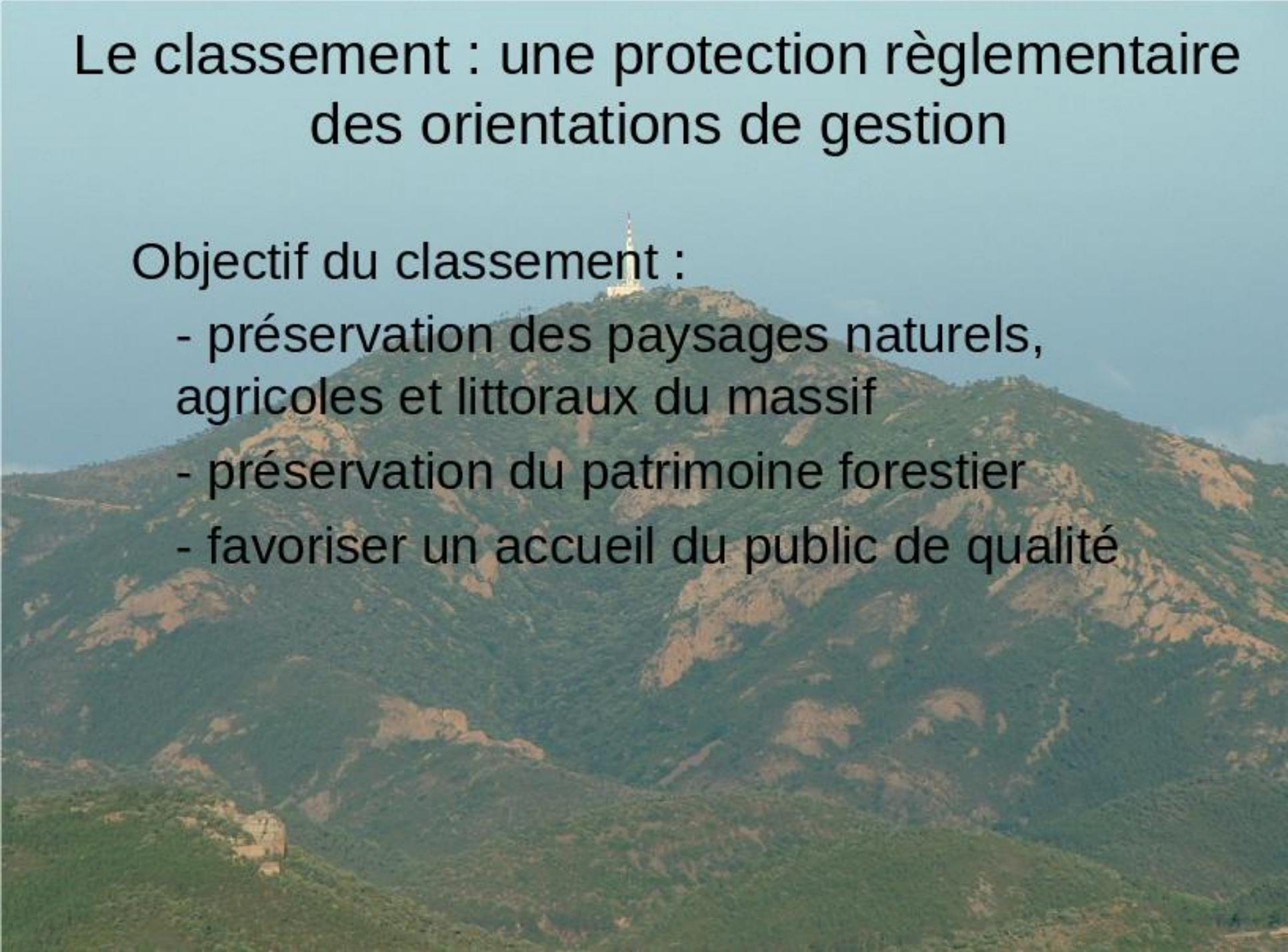
- Fréjus
- Les Adrets de l'Estérel
- Saint-Raphaël
- Tanneron



Le classement : une protection réglementaire des orientations de gestion

Objectif du classement :

- préservation des paysages naturels, agricoles et littoraux du massif
- préservation du patrimoine forestier
- favoriser un accueil du public de qualité



Les Opérations Grand Site (OGS)

Rappel de la démarche

Les OGS ne sont pas des mesures de protection réglementaire.

Ce sont des opérations partenariales de gestion et de mise en valeur,

dédiées à des sites classés de grande notoriété, très fréquentés du public,

qui appellent à ce titre un effort particulier en terme de préservation, de réhabilitation, de valorisation et d'entretien.

De manière générale, les OGS s'inscrivent dans une logique de tourisme durable respectueux de l'environnement.

Une OGS poursuit trois grands objectifs :

- Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site,
- Améliorer la qualité de visite dans le respect du site,
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants et du site.

Les OGS sont accompagnées par l'Etat (MTES) et permettent à terme pour les collectivités locales d'obtenir le label Grand Site de France.

Ce sont des projets partagés qui donnent lieu à une programmation et à des plans de financement spécifiques.

Leur animation et leur mise en œuvre s'appuient sur une structure de gestion.

Le processus de projet est le suivant :

- Accord de principe du ministre sur l'éligibilité d'un site à une démarche OGS; inscription sur la liste nationale
- Étude diagnostic et définition d'un programme d'actions (document d'orientation) animé par la structure porteuse en liaison avec un comité de pilotage
- Validation du programme par les collectivités locales et le MTES après consultation des CDNPS et CSSPP
- Signature d'une convention par laquelle les différents partenaires marquent leur engagement en faveur du projet
- L'OGS entre alors officiellement en phase « opérationnelle »
- A terme, la qualité de gestion du site peut prétendre au label « Grand Site de France » attribué par le MTES

GRAND SITE



DE FRANCE

Réseau des
Grands Sites
de France

**18 sites ont été labellisés
« Grand Site de France »**

*dont la Sainte-Victoire pour la
région PACA*

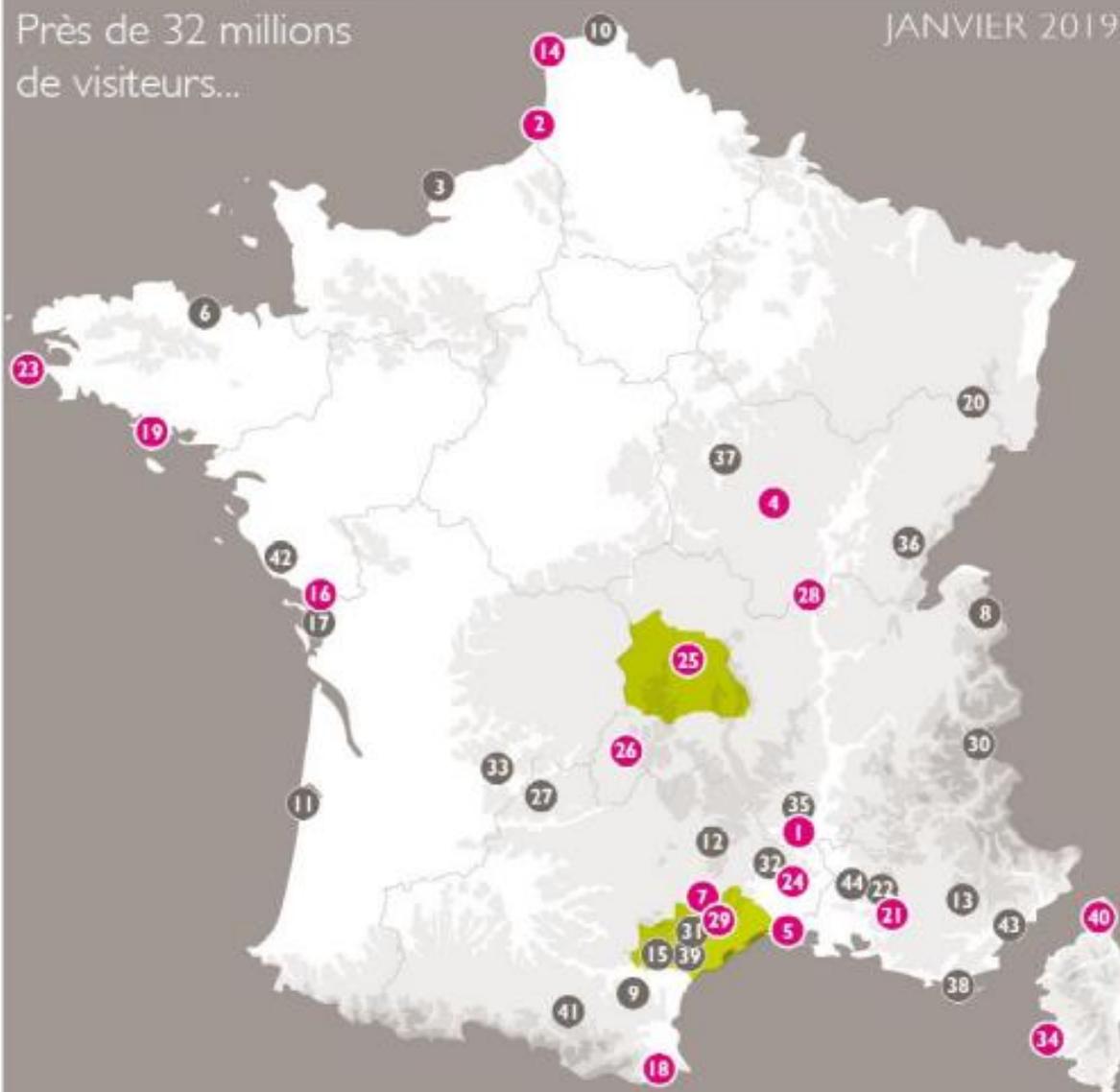
**26 sont dans une démarche
d'obtention du label**

**8 OGS sont engagées en
PACA :**

- les Gorges du Verdon
- la Sainte Victoire
- le Massif des Ogres
- le Domaine du Rayol
- La Vallée de la Clarée
- La Presqu'île de Giens
- Fontaine de Vaucluse
- **Massif de l'Estérel**

Près de 32 millions
de visiteurs...

JANVIER 2019

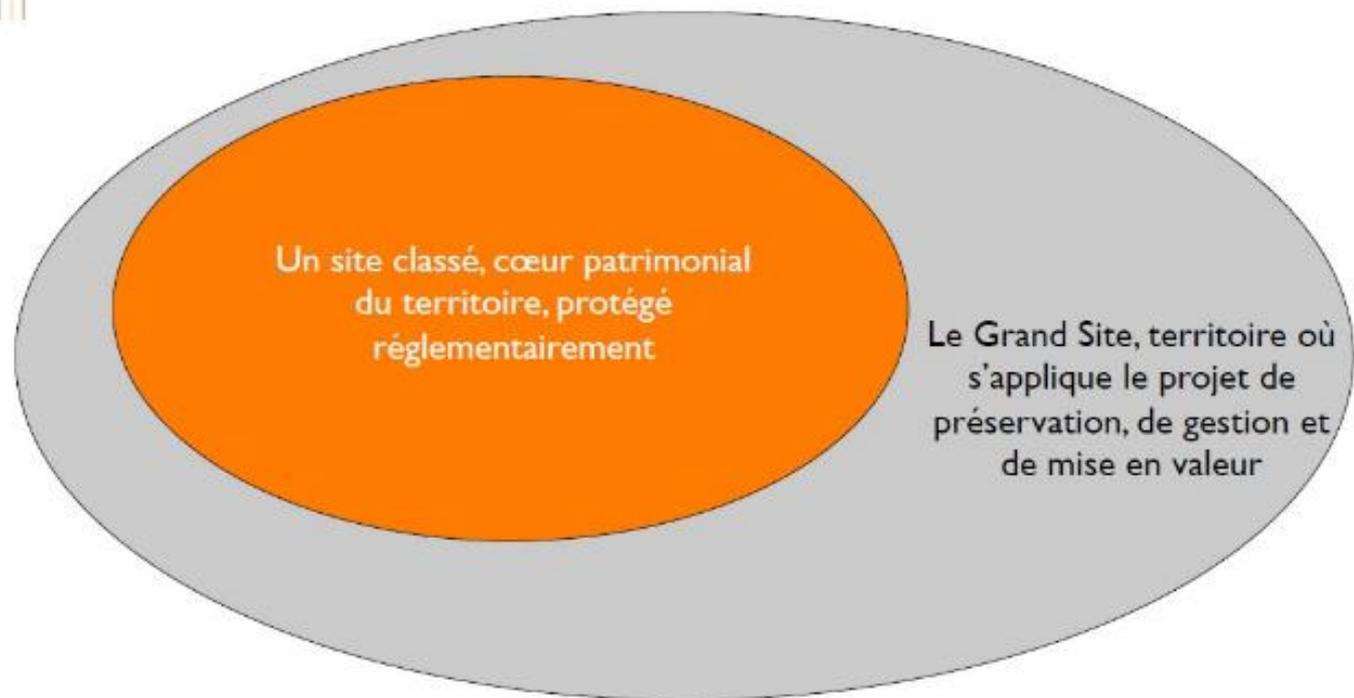


Les Opérations Grand Site (OGS)

Principes de gouvernance



Le Grand Site sur le terrain



Un gestionnaire, avec des acteurs locaux, des partenaires financiers, et l'appui des services de l'État

Les Opérations Grand Site (OGS)

Principes de gouvernance

- La nécessité d'avoir un gestionnaire du Grand Site

Un gestionnaire porteur de la démarche,

- Une structure adaptée avec un budget
- Des équipes de terrain, pluridisciplinaires avec des compétences
- Une gestion de proximité, opérationnelle
- et un partenariat actif et confiant entre l'Etat et le gestionnaire

- Une politique nécessairement partenariale, qui associe étroitement l'Etat et les Collectivités territoriales

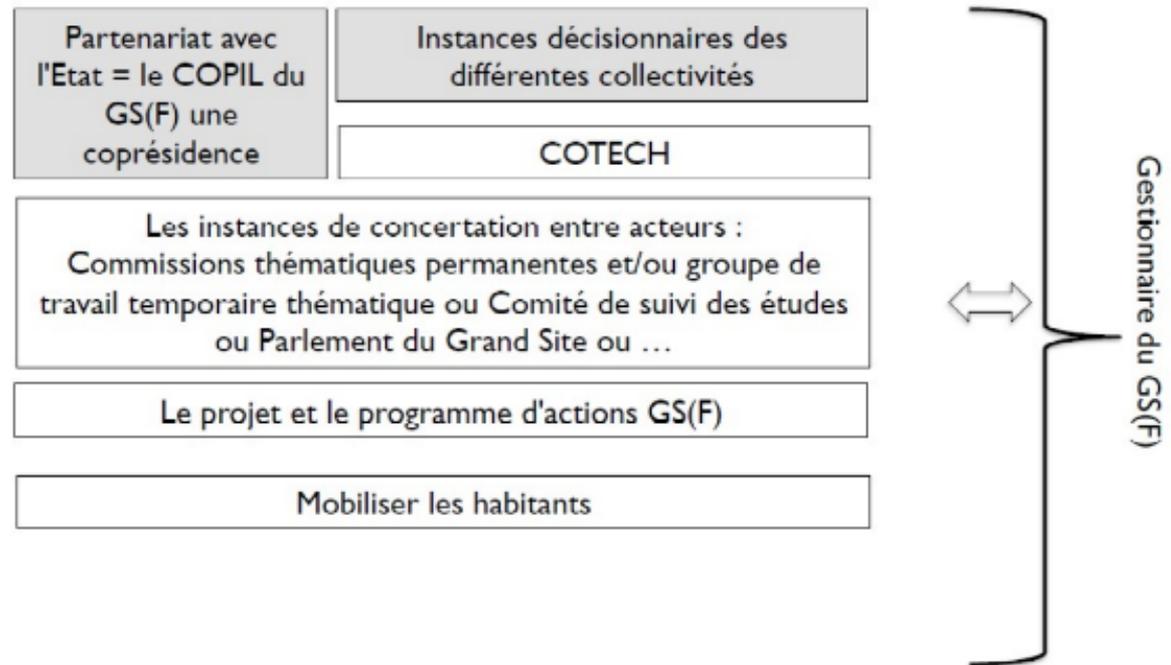
- Une concertation avec les acteurs locaux, avec la population. Pour que le projet et les actions soient construits et débattus avec eux

Les Opérations Grand Site (OGS)

Principes de gouvernance



Le dispositif GSF



2. LA DÉMARCHE GRAND SITE DE FRANCE DE L'ESTÉREL



2015 :

Signature de la Charte Forestière validant le principe d'une OGS

Participation aux rencontres annuelles du RGSF et 1ers échanges



2016 - 2017:

Elaboration de la Note Argumentaire OGS Estérel

Présentation du projet à la Chargée de mission du Ministère de l'Environnement. Accueil favorable.

Adhésion au RGSF

Réalisation d'études préalables



2018 :

Entrée officielle en OGS

Groupe de travail sur la gouvernance de l'OGS



2019-2020 :

Elaboration du projet de Grand Site de l'Estérel :

Structuration des comités de suivi, de concertation et de pilotage de l'OGS (début 2019)

Construction d'un Plan de Paysage et d'un Schéma d'accueil du public (2018-2019)

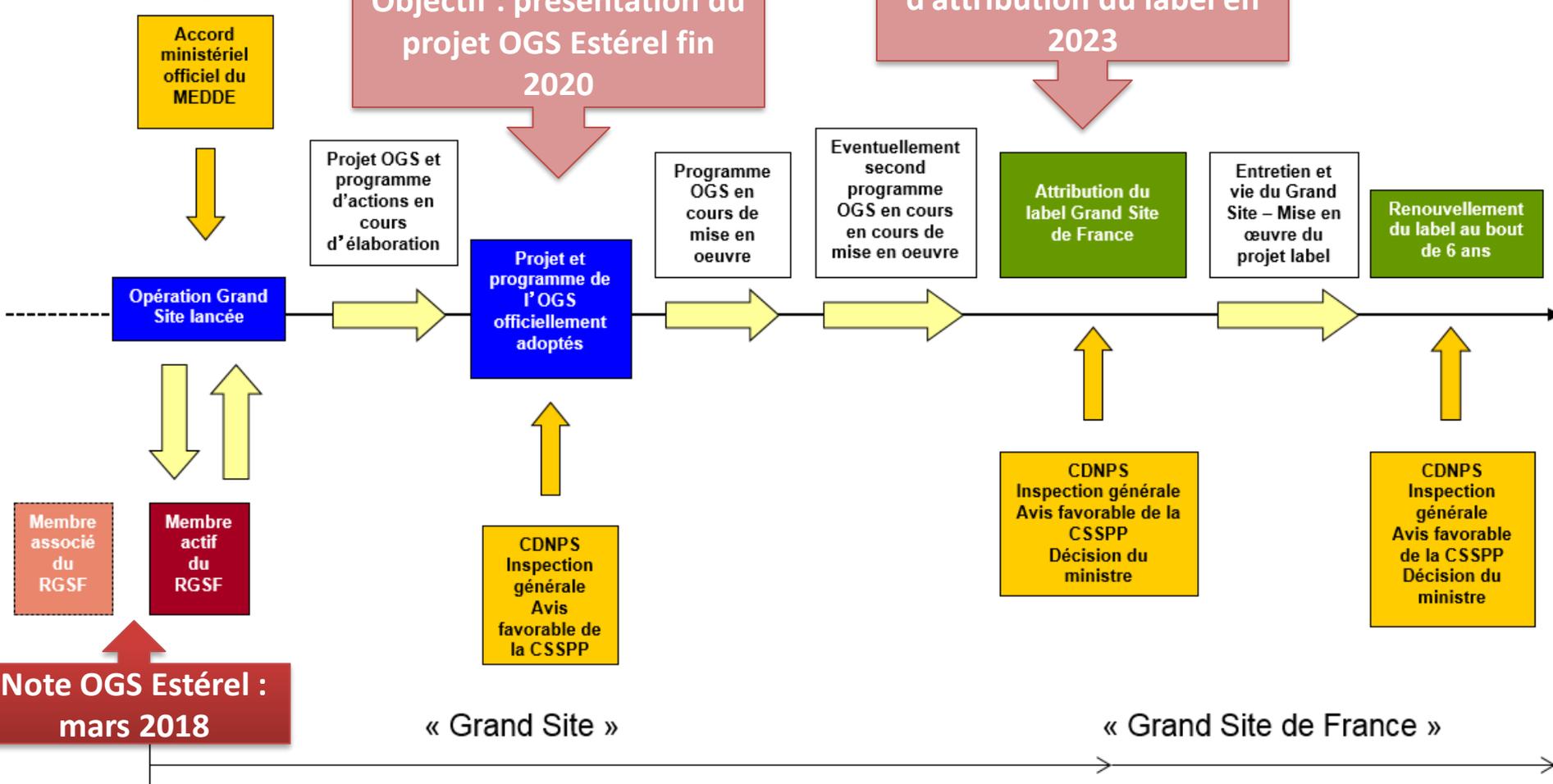
Etudes complémentaires (espace marin, maisons forestières, etc.)

Rédaction du projet commun avec intégration et valorisation des actions de l'ensemble des partenaires : projet intégré multithématique

**Entrée officielle en OGS :
1^{er} octobre 2018**

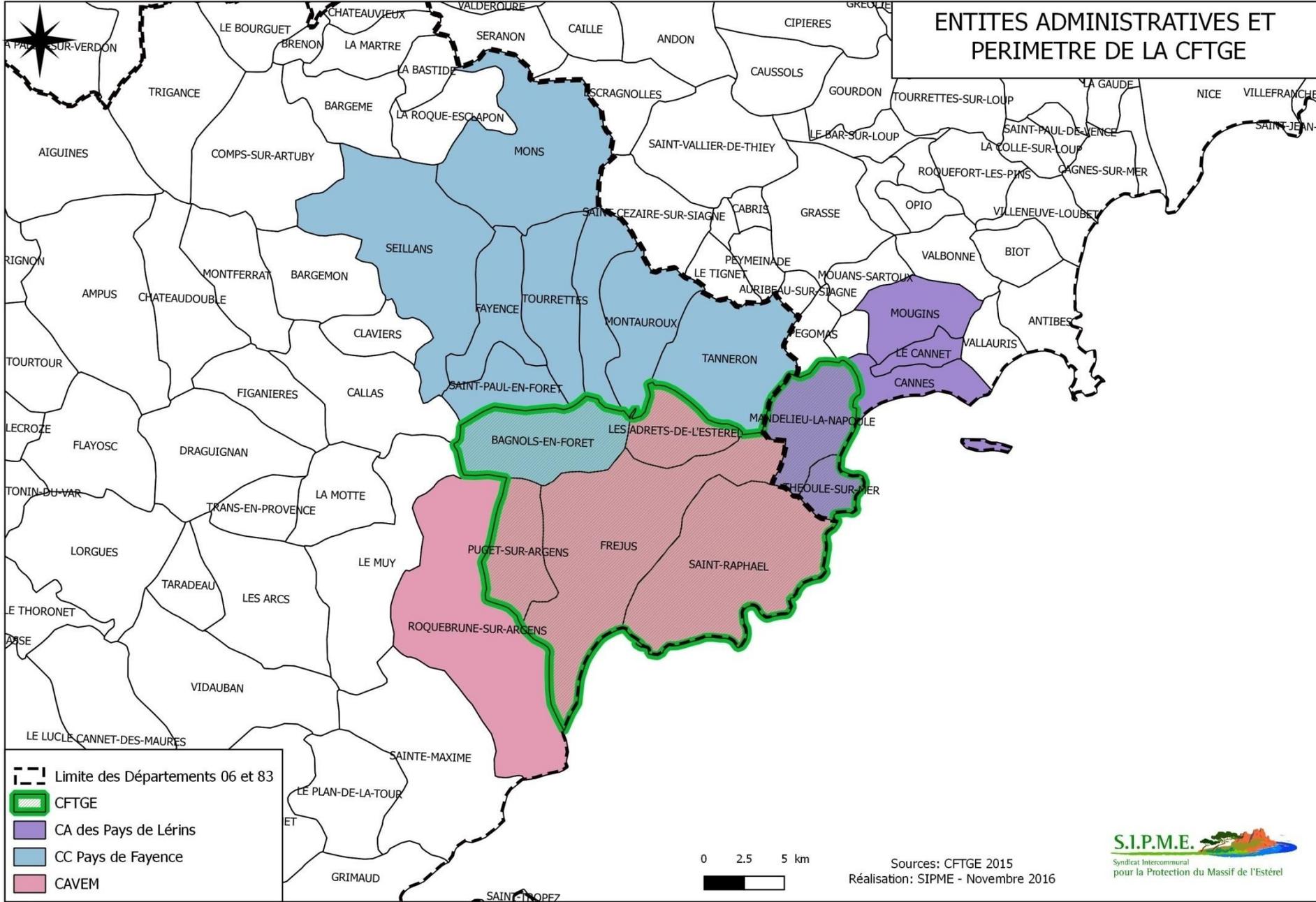
**Objectif : demande
d'attribution du label en
2023**

**Objectif : présentation du
projet OGS Estérel fin
2020**



LA VIE DU GRAND SITE

ENTITES ADMINISTRATIVES ET PERIMETRE DE LA CFTGE



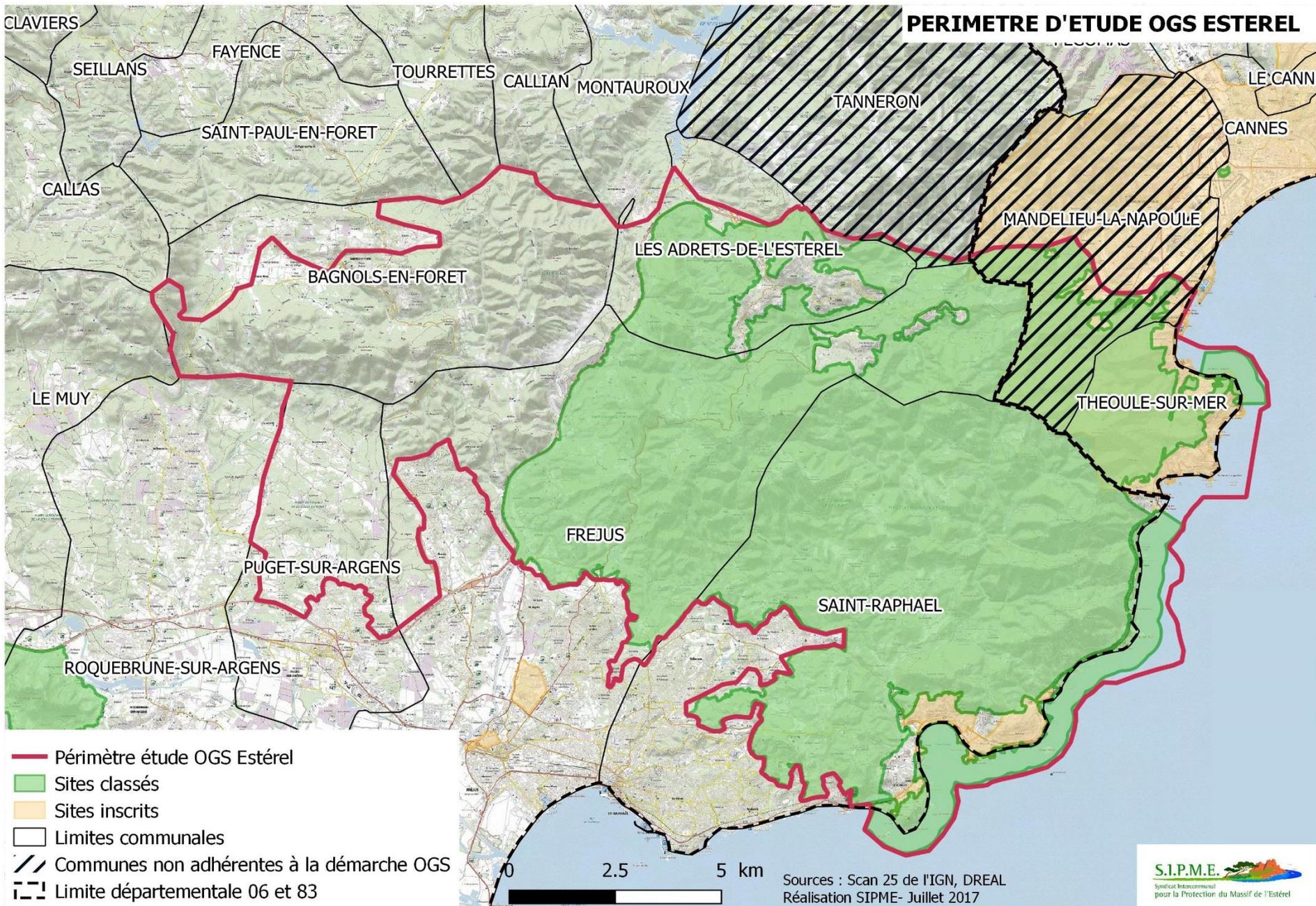
-  Limite des Départements 06 et 83
-  CFTGE
-  CA des Pays de Lérins
-  CC Pays de Fayence
-  CAVEM



Sources: CFTGE 2015
Réalisation: SIPME - Novembre 2016

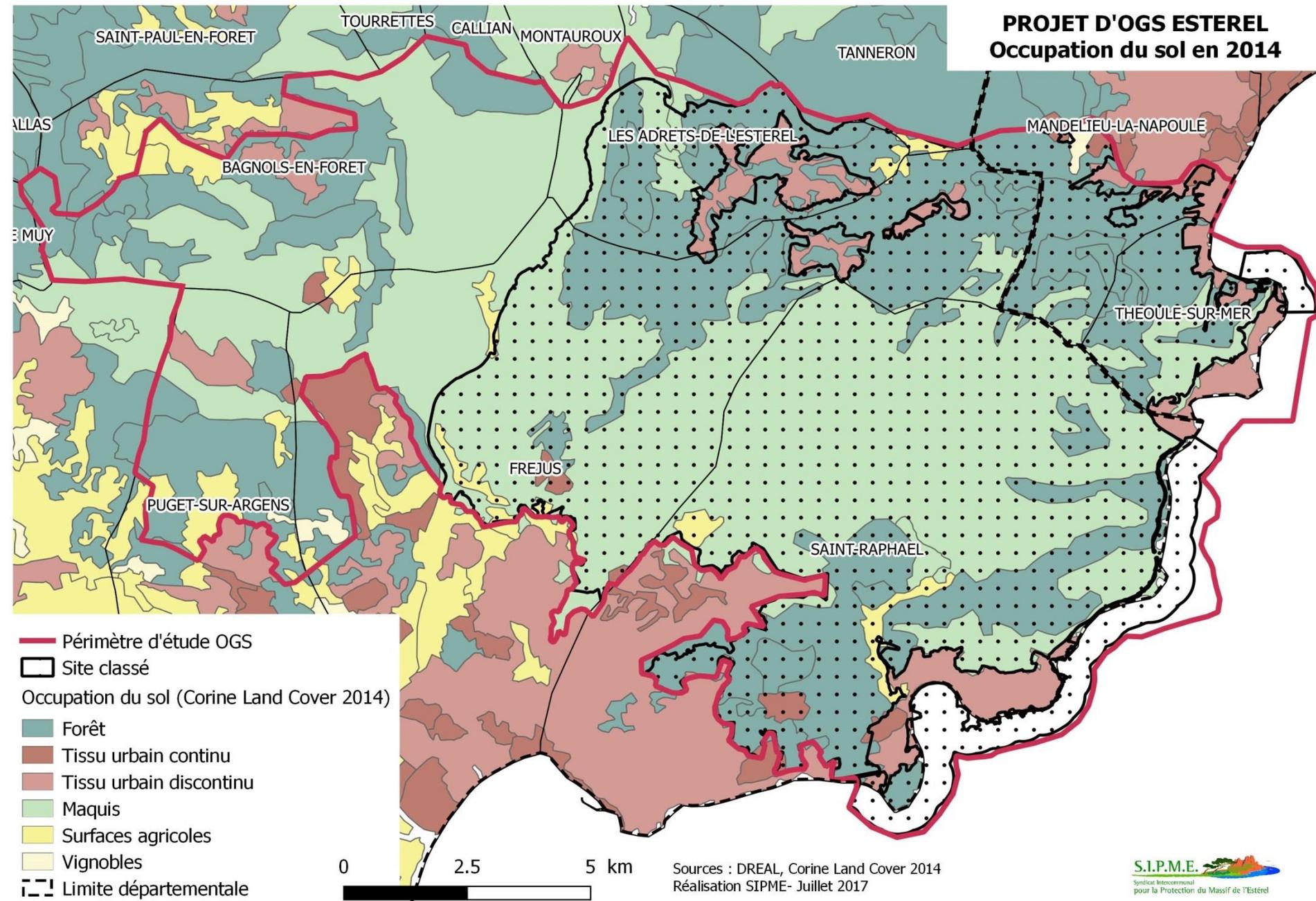


PERIMETRE D'ETUDE OGS ESTEREL



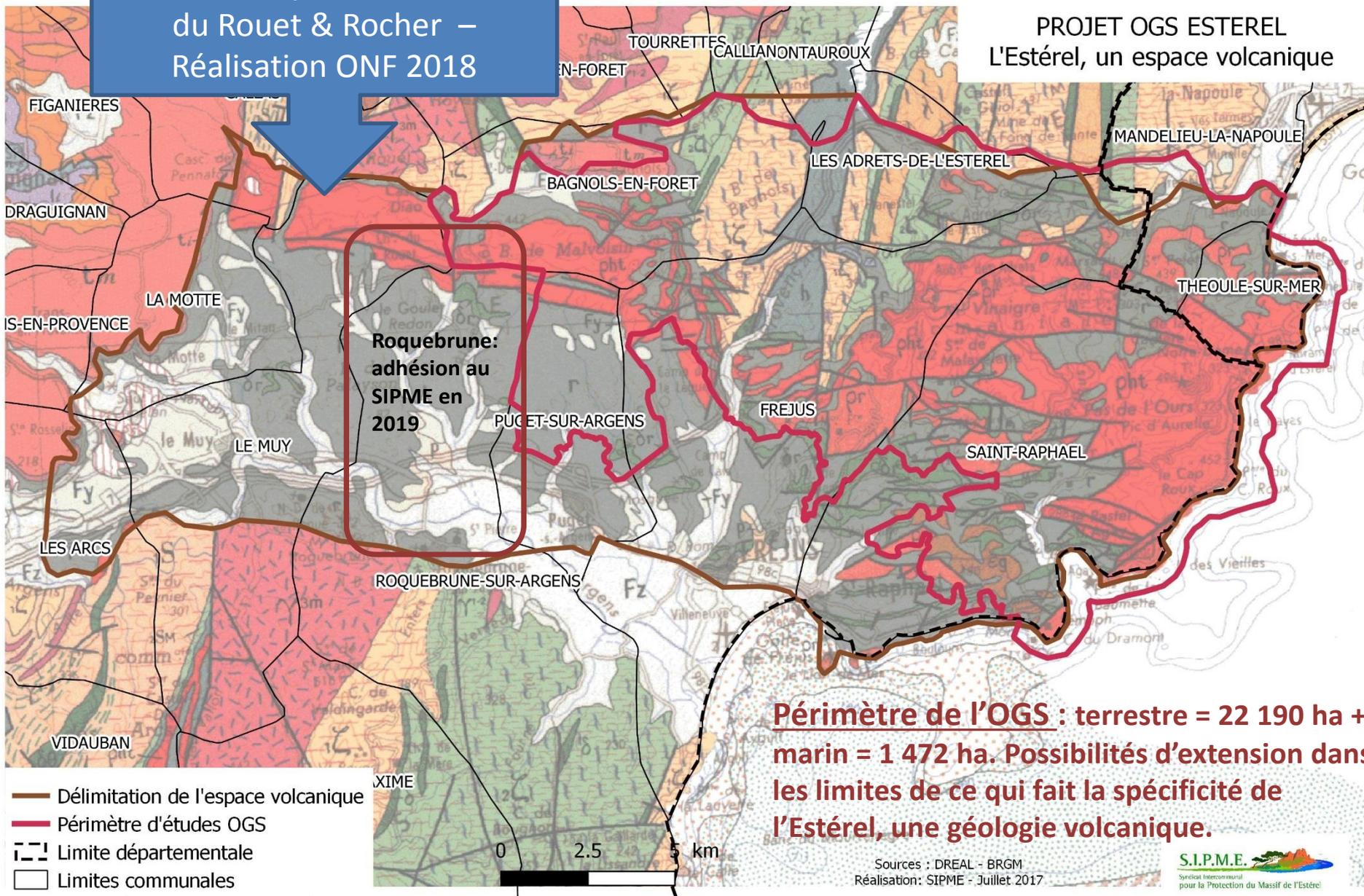
PROJET D'OGS ESTEREL

Occupation du sol en 2014



Coordination avec le Schéma
d'accueil du public de la Colle
du Rouet & Rocher –
Réalisation ONF 2018

PROJET OGS ESTEREL
L'Estérel, un espace volcanique



Chiffres clés

Périmètre	Superficie (ha)
CFTGE (territoire des 7 communes signataires)	33 187 ha
Site Classé du massif de l'Estérel Oriental (1996)	Espace terrestre : 13 958 ha Espace marin : 879,83 ha Total : 14 838,43 ha <small>Source DREAL PACA (données SIG du 26/10/2010)</small>
Projet de périmètre de l'OGS Estérel	Espace terrestre : 222 190 ha Espace marin : 1 472 ha Total : 23 662 ha



Plus-value d'une OGS

- Avoir une **gestion concertée à l'échelle du massif**, par delà les fractures territoriales (limites administratives, autoroute, vallées)
- **Inverser la vision locale du site classé** :
contrainte → opportunité
- Servir de **levier de développement local durable** : développer l'éco-tourisme et favoriser la multi-saisonnalité (insertion dans le projet de SCOT CAVEM 2017)
- **Retrouver des moyens financiers** pour faire face aux difficultés de gestion et de préservation des milieux naturels et des paysages :
 - Promouvoir une économie locale forte
 - Disposer à travers l'OGS d'un outil capable de mobiliser des partenaires financiers autour d'un projet ambitieux

Plus-value d'une OGS

- Se doter d'un **outil adapté pour gérer la fréquentation** et améliorer la qualité de l'accueil du public
- Améliorer la **gestion de l'interface terre-mer**
- Améliorer la **prise en compte du paysage dans les documents de planification territoriale** : SCOT, PLU
- Bénéficier de l'appui et de l'expérience du **Réseau des Grands Sites de France**
- **Obtenir le Label Grand Site de France**, pour valoriser les efforts déployés vers une gestion durable exemplaire



Orientation 1 - Note OGS: Améliorer l'accueil du public dans le respect du site

2016-2018
Etude de fréquentation

2017-18
Inventaires pré-schéma accueil

2018 -2019
Plan de Paysage & Schéma d'accueil

2020
Etudes paysagères pré-travaux portes d'entrée principales & Premiers travaux d'aménagement

A partir de 2020

- Aménagement des portes d'entrée du massif
- Réhabilitation d'itinéraires de sports de nature
- Mise en œuvre du plan de signalétique à l'échelle du massif (amélioration de l'information sur site)
- Communication sur l'offre globale d'itinéraires de l'Estérel (guides, cartes...)
- Amélioration de la qualité de la visite : création d'outils de communication et de connaissance

Orientation 2 - Note OGS : Redonner vie au patrimoine forestier et paysager

Réhabilitation de la maison
forestière du Malpey : point
d'information du public et
d'interprétation
environnementale

Réhabilitation de la maison
forestière de la Duchesse en
chambre d'hôte

Revalorisation du petit
patrimoine local

- 2016 : cycle de concertation

- 2017 : Etude d'avant-projet,
Diagnostic

- 2018 : Travail sur les questions
réglementaires

- 2019 : Etude d'avant-projet
sommaire

- Elaboration du projet en 2019

- Lancement de la maîtrise
d'œuvre en 2020

- 2019 : réalisation d'un
inventaire

- Définition d'un plan de gestion

- Réhabilitation d'éléments
patrimoniaux

- Création de circuits thématiques

Mieux informer le public
et l'impliquer dans la
protection de l'espace
naturel

- **Site internet OGS**
- **Chantiers citoyens bénévoles**
- **Renforcement de la surveillance du massif et responsabilisation citoyenne**

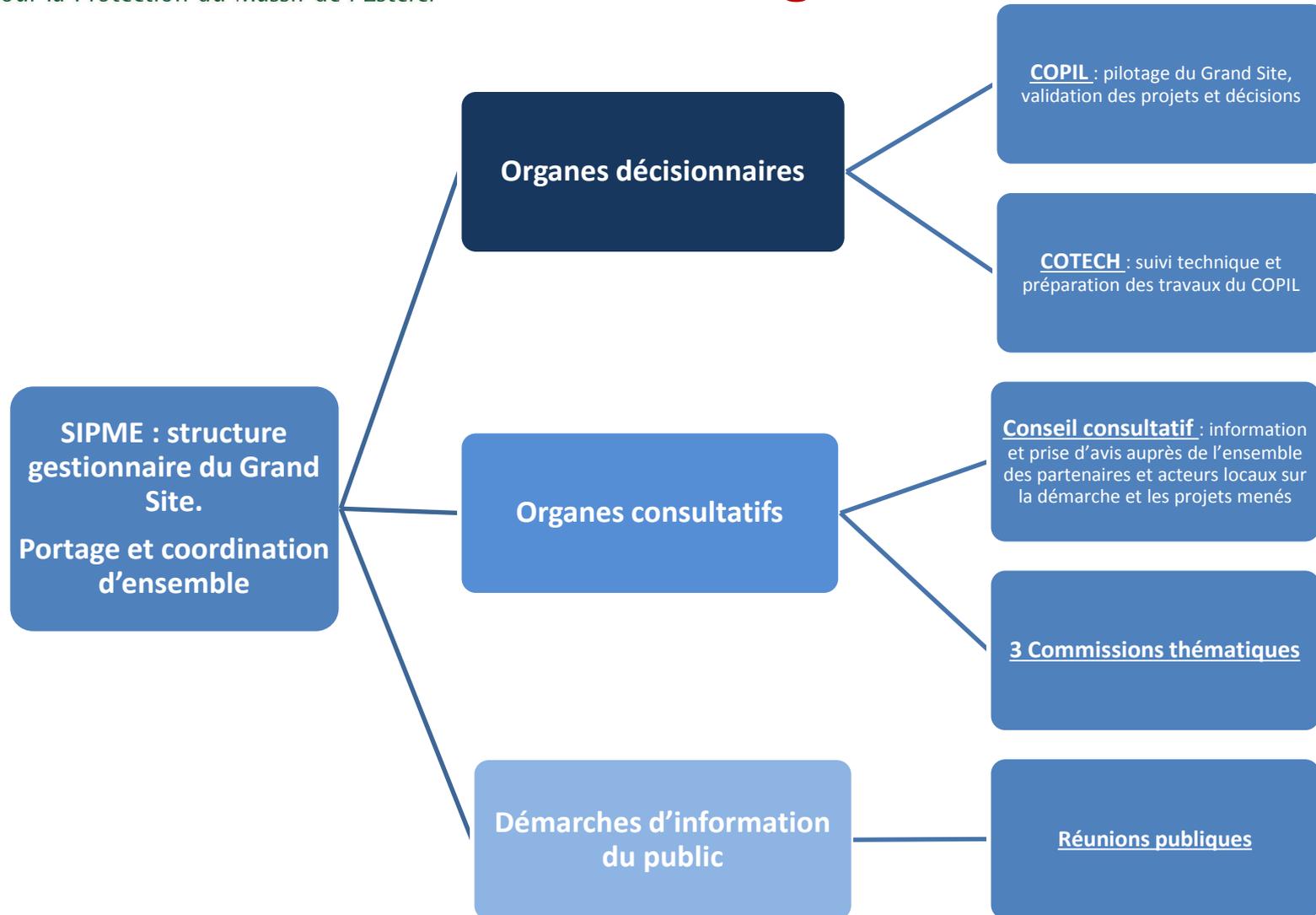
Développer un
programme de gestion
de l'interface terre-mer

- **Stratégie de réduction des macro déchets en zone littorale**
- **Appui aux actions déjà engagées (organisation des mouillages, etc.)**
- **A construire avec les partenaires**

Développer la
connaissance de la
richesse du territoire

- **Projets de recherche ou d'innovation**
- **Création d'outils de diffusion des connaissances**

3. Schéma de gouvernance envisagé





S.I.P.M.E.
Syndicat Intercommunal
pour la Protection du Massif de l'Estérel

Composition et rôle du COPIL

ROLE DU COPIL

Le COPIL regroupe les dirigeants des personnes publiques (Etat et collectivités) impliquées dans l'OGS, et notamment les financeurs.

Il valide toutes les décisions importantes concernant l'OGS.

Il assure par ses représentants la bonne appropriation des décisions OGS auprès des différentes autorités et institutions participant au projet.

Il peut déléguer l'examen d'une question particulière à une formation réduite dont il fixe la composition.

En tant que de besoin, il peut associer à ses réunions toute personne dont les compétences techniques, scientifiques ou environnementales lui paraissent utiles à l'établissement du projet de l'OGS.

Le COPIL se réunit une à deux fois par an.

COMPOSITION

Coprésidé par le Sous-Préfet de Draguignan et par le Président du SIPME

Collège des élus du territoire :

Maires des communes du territoire de l'OGS validé dans la Note argumentaire de 2018 : Adrets-de-l'Estérel, Bagnols-en-Forêt, Fréjus, Puget-sur-Argens, Saint-Raphaël, Théoule-sur-Mer
Un élu référent de chacune des communes du territoire de l'OGS
Un élu référent du Conseil Régional de PACA
Un élu référent du Conseil Départemental du Var
Un élu référent du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes
Un élu référent de la Communauté d'Agglomération des Pays des Lérins (CAPL)
Un élu référent de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM)
Un élu référent de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF)

Collège des représentants de l'Etat :

Un représentant de la Sous-Préfecture de Grasse
Un représentant de la DREAL PACA
Un représentant de la DRAAF PACA
Deux représentants de la DRAC PACA : UDAP 83 et 06
Deux représentants des DDTM 83 et 06

Collège des gestionnaires d'espaces naturels de l'Estérel :

Un représentant de l'ONF
Un représentant du Conservatoire du Littoral
Un représentant du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes en charge de la gestion du Parc Département de l'Estérel 06
Un représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Collège des Offices du tourisme intercommunaux :

Le Président de l'Agence Estérel Côte d'Azur
Le Président de l'Office de Tourisme intercommunal du Pays de Fayence
Le représentant de l'Office de Tourisme de Théoule-sur-Mer

Un représentant du Conseil Consultatif de l'OGS, porte-parole choisi par ce Conseil pour siéger au COPIL

Responsables techniques SIPME de l'OGS :

Le Directeur du SIPME
Le Chargé de mission OGS

4. ACTIONS RÉALISÉES, PROJETS EN COURS ET AGENDA 2019-2020

Réalisé : 2016-2018

- Elaboration du dossier OGS & Entrée en OGS
- Etude de fréquentation
- Etude de Diagnostic du Malpey
- Inventaires préparatoires au PP et SAP de l'Estérel
- Etude de valorisation des plantes de l'Estérel en coupures DFCl/interfaces
- Dépollution du Mont Vinaigre
- Chantiers bénévoles
- Inscription de références aux principes de l'OGS dans divers SCOT et PLU
- Ingénierie financières pour financer des projets/études

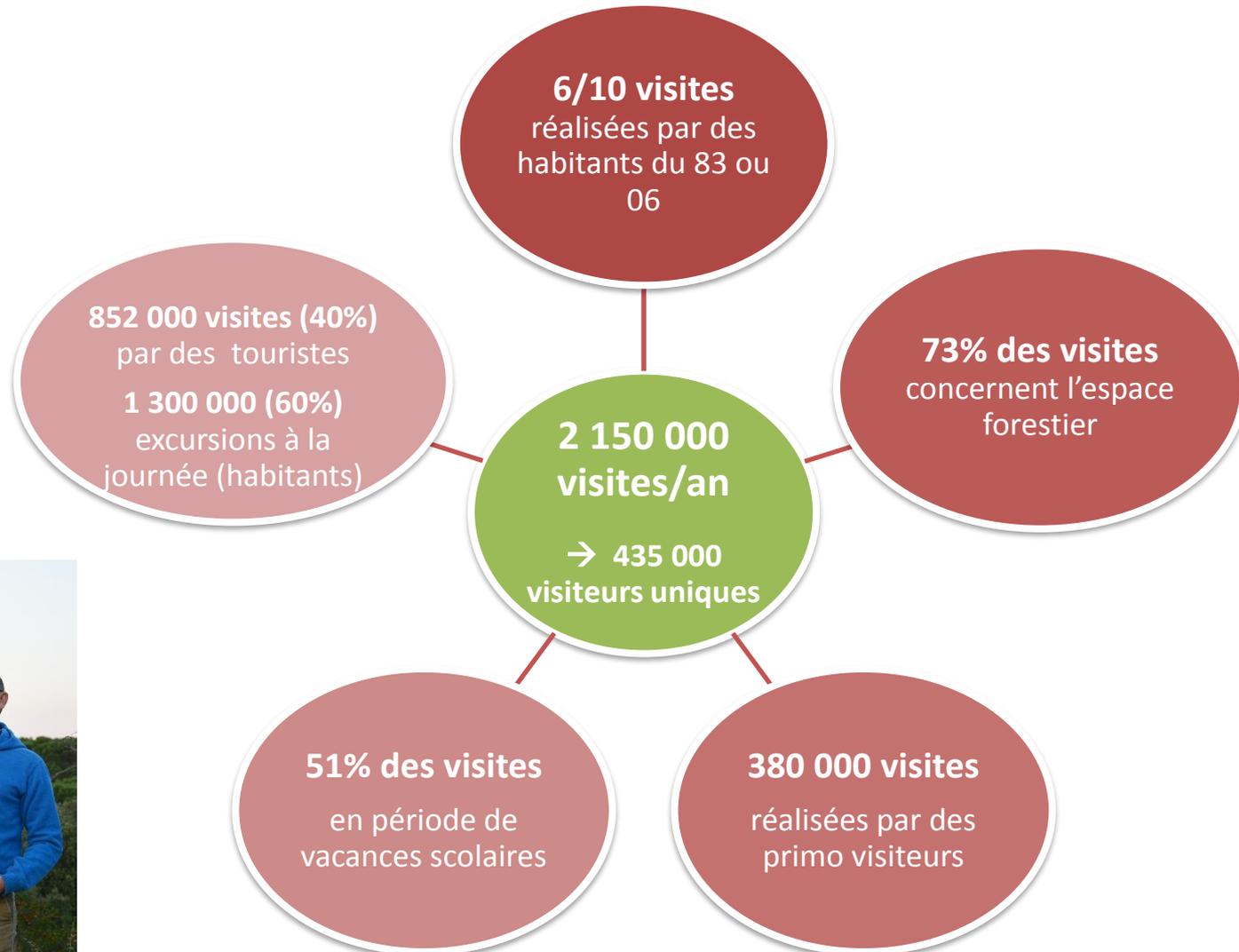
En cours : 2019

- Plan de Paysage et Schéma d'accueil du public
- Structuration de la gouvernance de l'OGS
- Avant-projet sommaire du Malpey
- Recrutement d'un chargé de projet pour renforcer l'équipe technique SIPME
- Création d'une Maison de l'Estérel: centre administratif de l'OGS et espace muséographique (portage CAVEM)

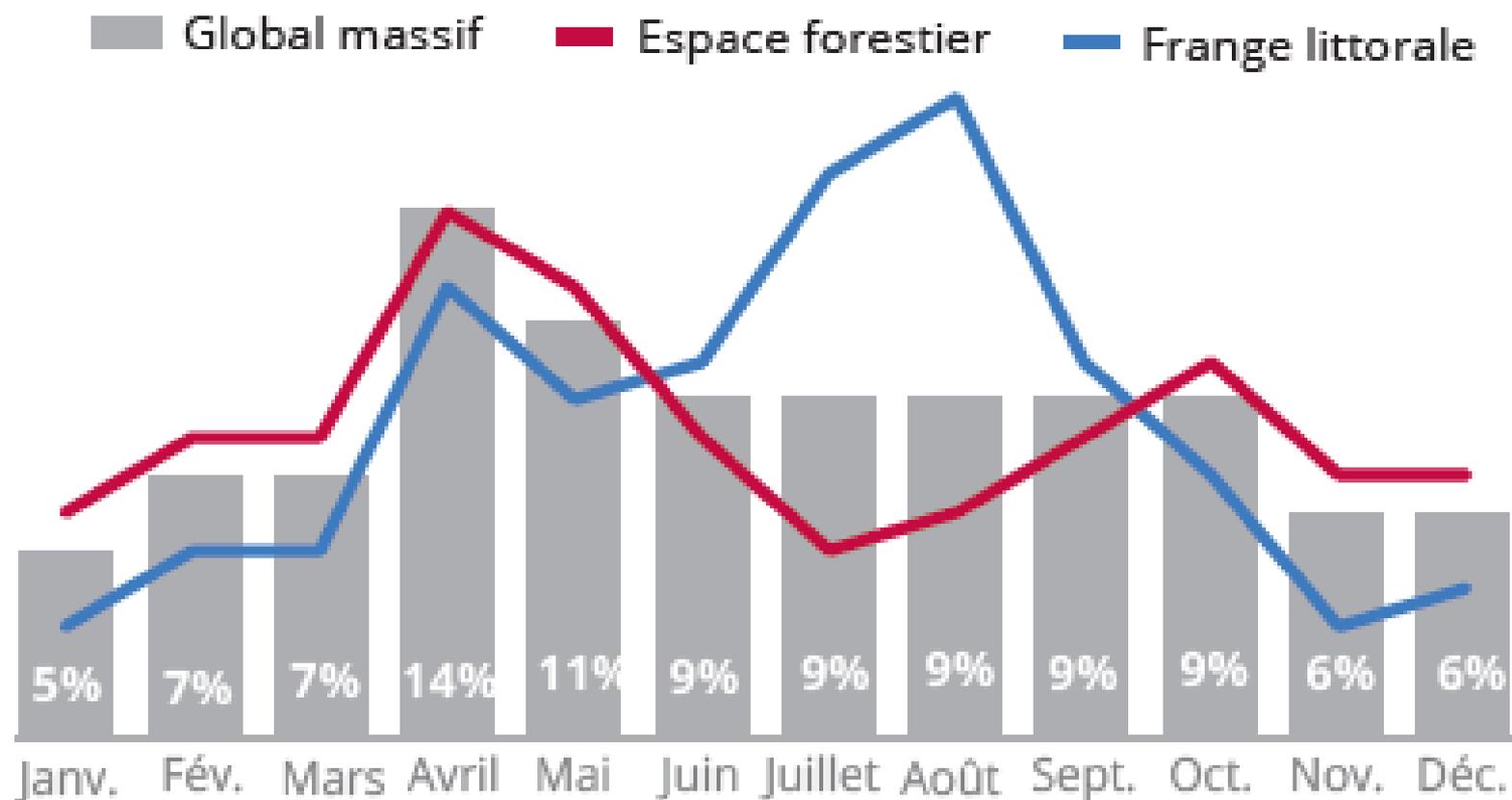
Prévu : 2019-2020

- Etudes pour la réhabilitation écologique et paysagère du site de l'ancien lac de l'Ecureuil
- Etude pour la prévention des macro déchets en zone littorale et marine de l'Estérel
- Etudes pour la réhabilitation de la maison forestière de la Duchesse
- Etude économique pour le financement de l'OGS sur le long terme
- Procédure d'extension du périmètre OGS sur le secteur Ouest de l'Estérel
- Animation de l'Observatoire de la fréquentation
- **Concertation multipartenariale et construction du programme OGS à faire valider**

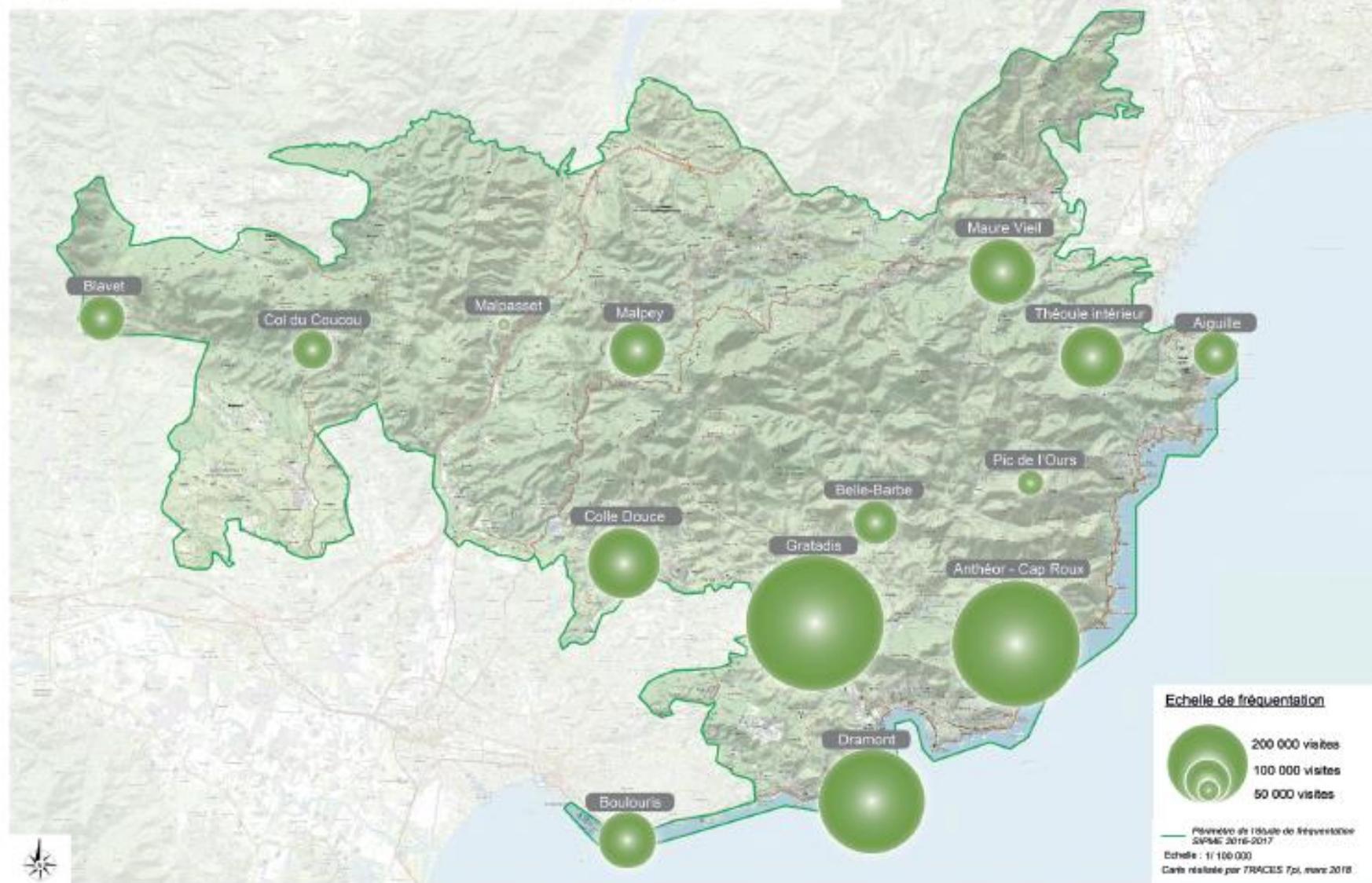
Résultats de l'étude de fréquentation Estérel 2016-2018



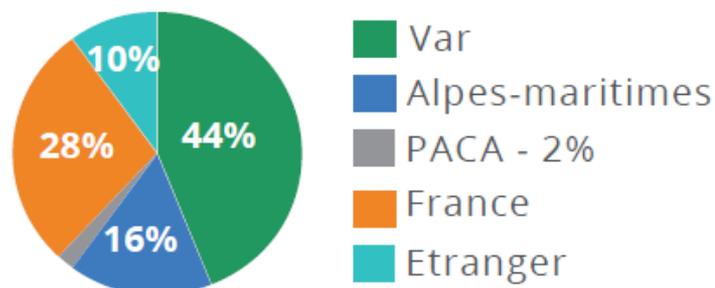
VARIATIONS MENSUELLES DE LA FRÉQUENTATION



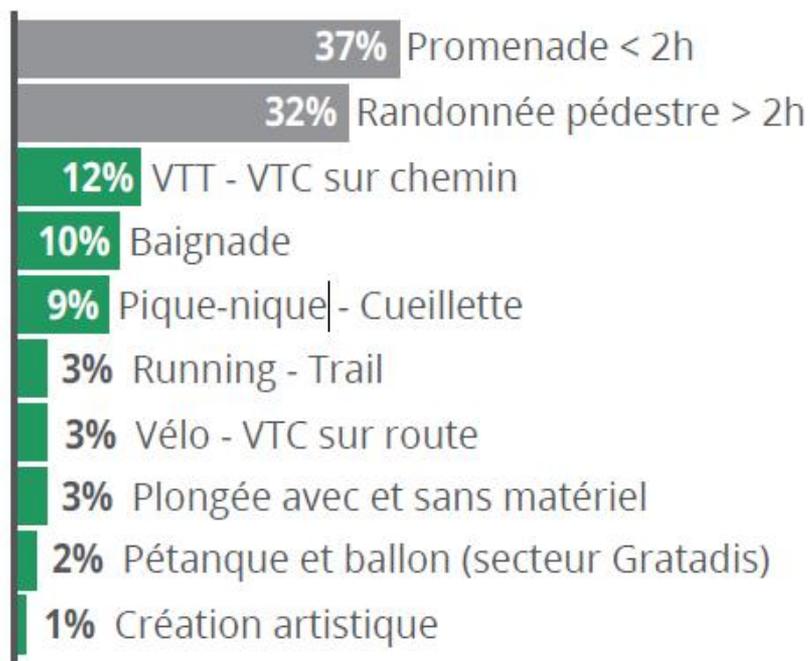
Fréquentation du Massif de l'Estérel en visites cumulées par grands secteurs



RÉPARTITION SELON LA PROVENANCE



LES 10 ACTIVITÉS LES PLUS PRATIQUÉES

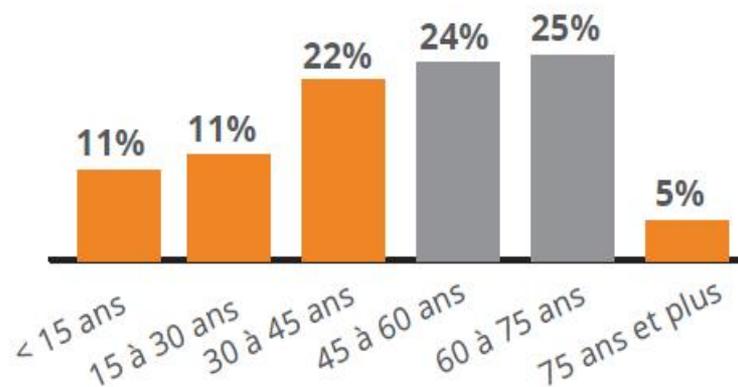


Rôle de l'Estérel dans le choix de la destination touristique :

Les touristes ayant visité l'Estérel ont réalisé 2 509 360 nuitées pour une durée moyenne de 13,5 jours. Et 28% des touristes estiment que le choix de la destination est particulièrement lié à la présence du massif de l'Estérel

→ 700 300 nuitées sont imputables à la présence de l'Estérel !

RÉPARTITION SELON L'ÂGE



PERCEPTION DU MASSIF

80%

> Site paysager exceptionnel

61%

> Espace naturel sensible

52%

> Espace de détente et de qualité

50%

> Espace de pratique de sports de nature

AMÉLIORATIONS ATTENDUES



1

> Renforcer le balisage
Forte demande des touristes

2

> Faire des aménagements d'accueil (banc, WC...)

3

> Mieux entretenir
Forte demande des habitants sur les routes

> Renforcer la gouvernance et le travail collectif

1

> Améliorer l'entretien des routes et l'accessibilité au massif

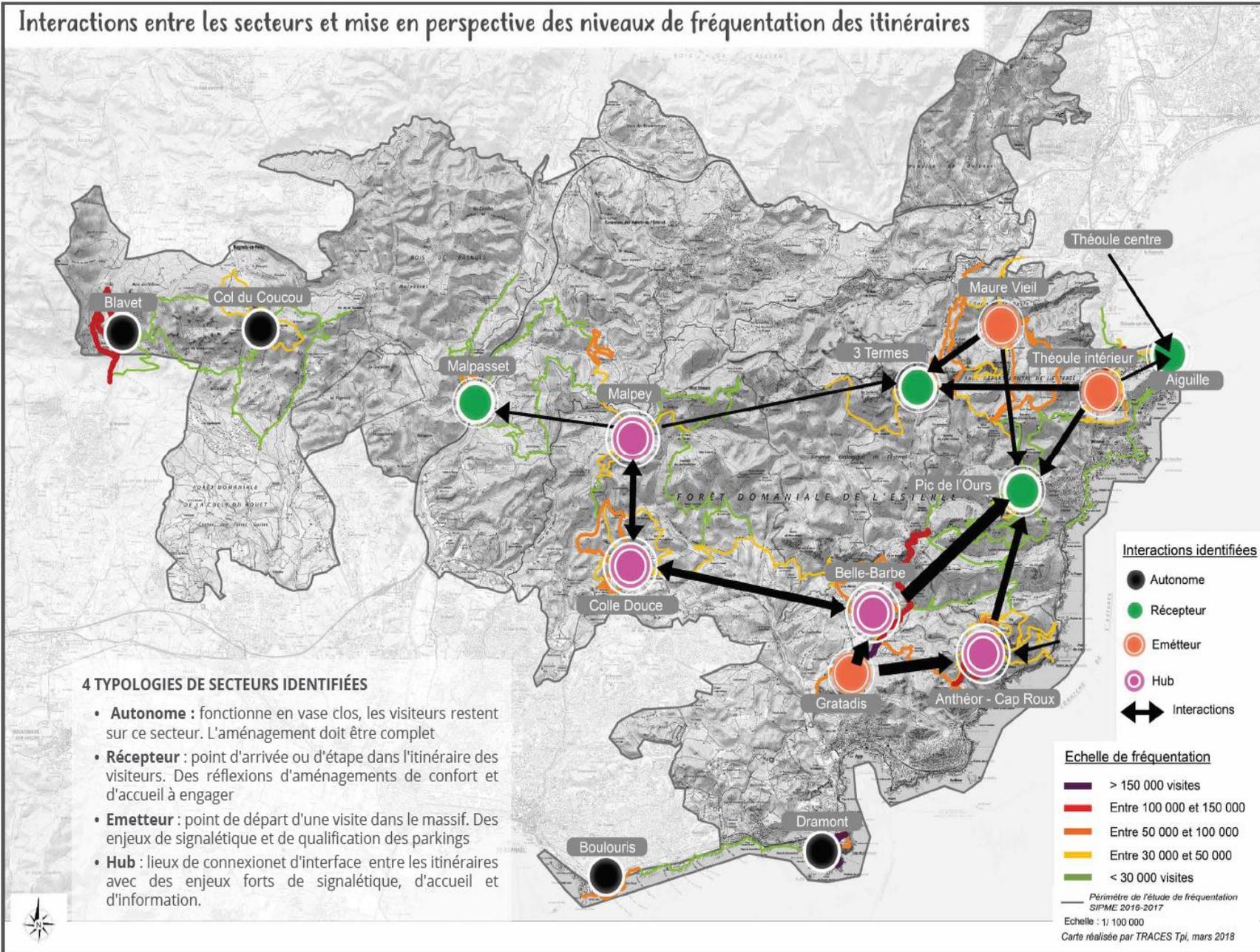
2

> Mieux accueillir et informer les visiteurs

3



Interactions entre les secteurs et mise en perspective des niveaux de fréquentation des itinéraires



Résultats de l'étude de fréquentation Estérel 2016-2018

- **Projection** : une **croissance de la fréquentation dans les années à venir**, rendant prégnantes des difficultés aujourd'hui mineures
- **Perception** : Les professionnels du tourisme placent **le massif et les espaces forestiers devant la mer et la plage comme attraits touristiques du territoire** : outil de différenciation vis-à-vis d'autres destinations.
- **Attentes** : Nécessité d'un véritable **schéma directeur des espaces**, sites et itinéraires relatifs aux activités de pleine nature → **conforte le lancement du Schéma d'accueil du public**

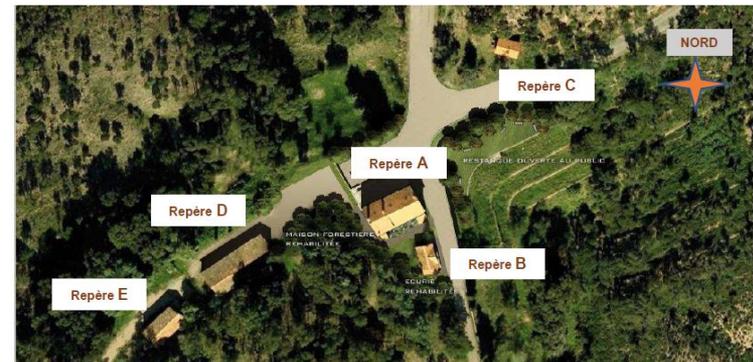
Etudes d'avant-projet pour la réhabilitation du site de la Maison forestière du Malpey



Projet de réhabilitation architectural
 et paysager du site et des bâtiments
 de la maison forestière du Malpey,
 incluant l'aménagement extérieur
 de cette porte d'entrée du massif à
 des fins d'information, d'accueil du
 public et d'interprétation
 environnementale et patrimoniale

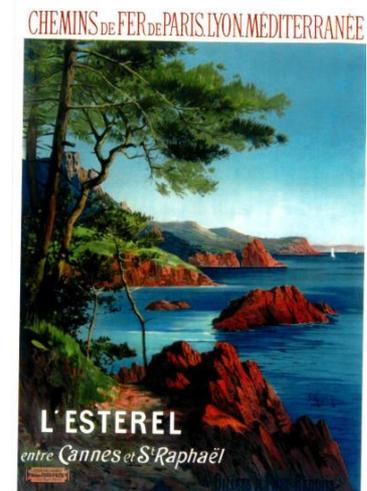
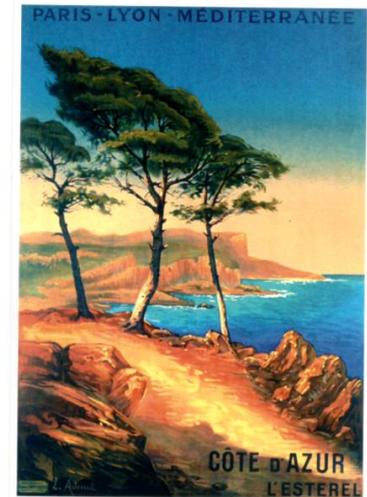


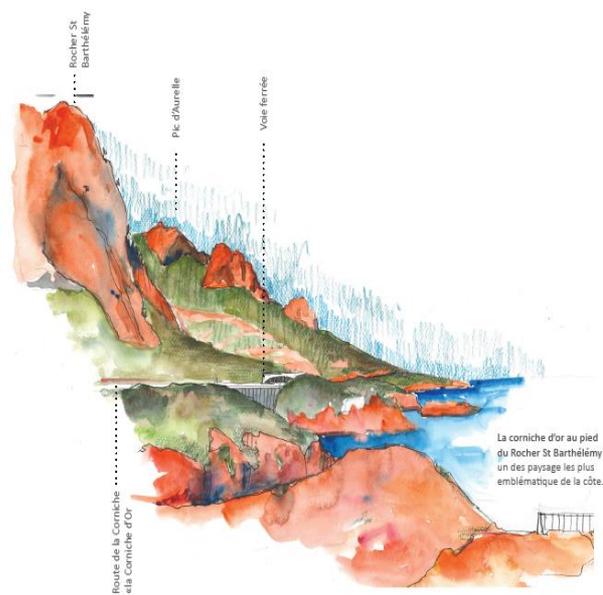
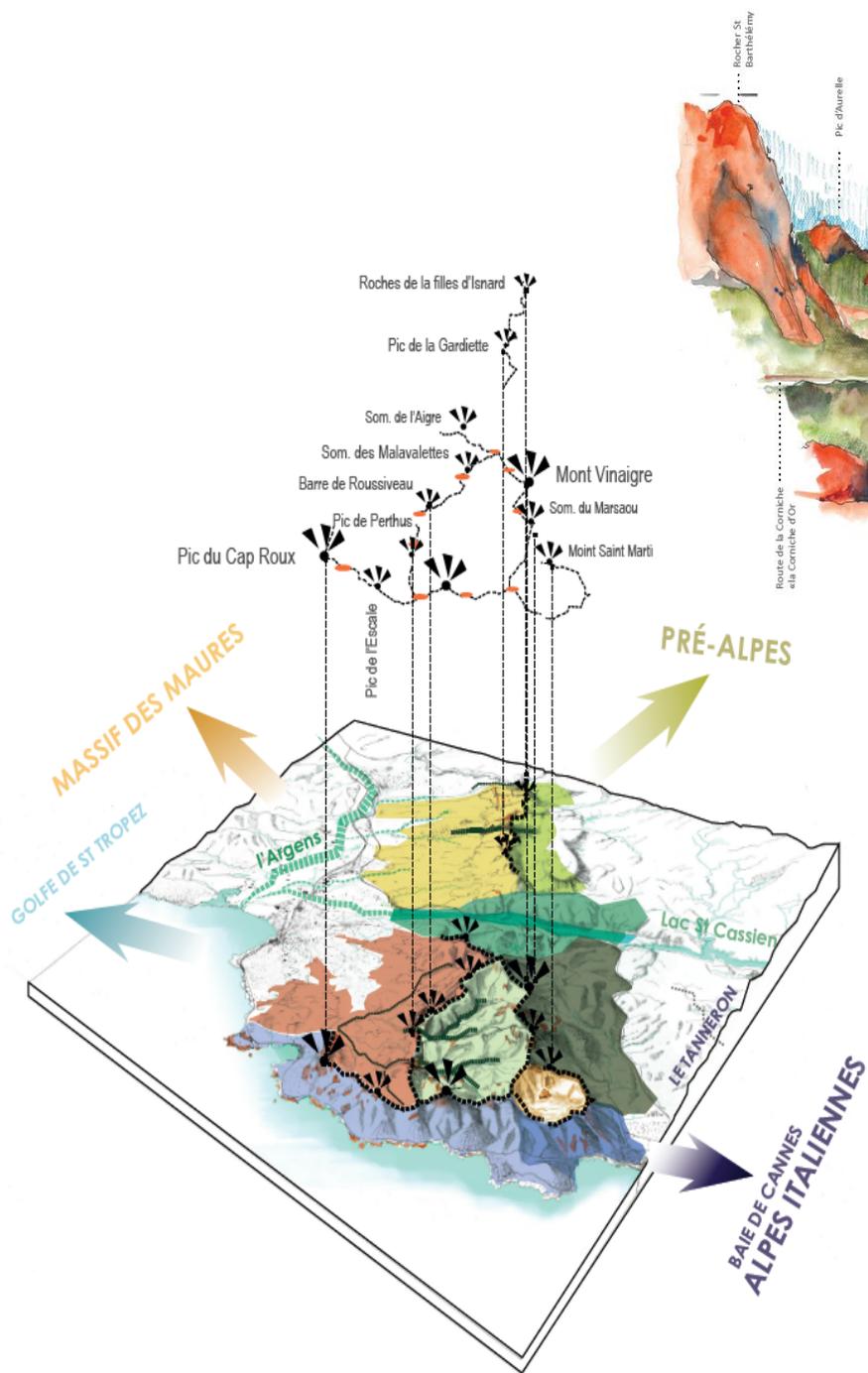
- Repère A
MAISON PRINCIPALE
- Repère B
MAISON SECONDAIRE
- Repère C
Ancien LOCAL REMPOTAGE
Actuel local personnel mairie
- Repère D
LOCAL ANNEXE
Actuel abri chasseurs
- Repère E
HANGAR



Objectifs du Plan de paysage (PP) et du Schéma d'accueil du public (SAP) de l'Estérel

- Permettre aux acteurs locaux de répondre à la question : quel paysage voulons-nous ?
- Promouvoir un cadre de vie de qualité.
- Expliciter l'identité et l'esprit des lieux de l'Estérel.
- Définir la stratégie globale d'organisation de l'espace, d'accueil du public, et de gestion de la fréquentation :
 - définition des zones d'accueil, espaces de biodiversité particulière à préserver, espaces à réserver à des usages spécifiques pour prévenir les conflits d'usages, etc.
- Prévenir les risques de dégradation du patrimoine naturel, historique et paysager et remédier aux problèmes existants.
- Structurer l'ensemble des éléments de l'offre d'accueil du public :
 - définir les circulations, la connexion entre espaces urbains et naturels, les portes d'entrée du massif à aménager, l'offre d'itinéraires de sport de nature (VTT - vélo, randonnée, trail, escalade, équitation...), les circuits thématiques à créer, les structures d'accueil, les sites patrimoniaux à valoriser, etc.





Merci pour votre
attention !

